

**Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018**

**Le 5 juillet 2018 à 20h30**, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **29 juin 2018**

**Présents** : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Colette MAYET-DELBURG, Sylvie AVEZOU, Sylvie CLAUDE.

**Représenté·e·s** : Christian PAJOT procuration à Jean-Jacques CAMINADE  
Alain BRUGALIERES procuration à Pierre-Henri ARNSTAM  
Marie-Christine DEBLACHE procuration à Sylvie CLAUDE  
Benjamin MAUVRIT procuration à Guillaume MOLIERAC

**Absent·e·s excusé·e·s** : Véronique LEYGUE

En préambule, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de reporter la délibération inscrite à l'ordre du jour portant sur la nouvelle tarification des billets adultes pour les vidéos transmises par Pathé Live. Il propose également d'ajouter deux délibérations : une pour l'adhésion au service Ecole Numérique du CDG47 et une pour l'adoption de la charte qualité 2018 des Plus Beaux Villages de France. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le report et l'ajout de ces délibérations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Françoise LAURIERE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-049	<u>Création d'emploi</u>	4-1-3

**Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des promotions internes ou des créations d'emplois.

En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/05/2018,

- la création d'un poste d'Agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (25h00) au 01/09/2018.

<b>TITULAIRES</b>					
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs non pourvus	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1	
Adjoint Administratif	C	3	0	3	
TOTAL		5	0	5	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	2	0	2	0
Adjoint Technique	C	6	1	5	0
Adjoint Technique	C	1	0	1	20h00
Adjoint Technique	C	2	0	2	2 à 25H00
Adjoint Technique	C	1	0	1	31H00
Adjoint Technique principal de 1ère Classe	C	1	0	1	0
TOTAL		13	1	12	
<b>FILIERE PATRIMOINE</b>					
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	0
TOTAL		1	0	1	
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	0	1	25h00
TOTAL		1	0	1	

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée présents ou représentés décident à l'unanimité :

- **D'adopter** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter des 01/09/2018.
- **De créer** le poste d'Agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (25h00) au 01/09/2018.

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-050	<b>Subvention Exceptionnelle : FSE Collège J. Boucheron à Castillonnes</b>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par le Foyer Socio-éducatif du Collège J.Boucheron de Castillonnes afin de les aider à financer les

différentes sorties éducatives pour l'année 2017-2018. 12 élèves domiciliés à Villeréal fréquentent le collège.

2018/24

Monsieur le Maire propose la somme de 840,00€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Acceptent** le versement de cette subvention au Foyer Socio-éducatif du Collège J.Boucheron de Castillonès prévue à l'article 6574 du BP 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-051	<u>Subvention Exceptionnelle : FSE Collège J. Kessel à Monflanquin</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par le Foyer Socio-éducatif du Collège J.Kessel de Monflanquin afin de les aider à financer un voyage intitulé : « *Ouradour sur Glane et les plages du débarquement* ». 7 élèves domiciliés à Villeréal fréquentent le collège.

Monsieur le Maire propose la somme de 490,00€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Acceptent** le versement de cette subvention au Foyer Socio-éducatif du Collège J. Kessel de Monflanquin prévue à l'article 6574 du BP 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-052	<u>Subvention Exceptionnelle : Amicale des Commerçants de Villeréal : Organisation BODEGA</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par l'*Amicale des Commerçants de Villeréal* afin de les aider à financer la Bodega 2018 de Villeréal.

Monsieur le Maire propose la somme de 1.500,00€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- **Acceptent** à l'unanimité le versement de cette subvention à l'Amicale des Commerçants de Villeréal prévue à l'article 6574 du BP 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-053	<u>Convention de servitude de passage au profit des propriétaires de la parcelle 1156 section C</u>	3-6

Monsieur le Maire expose que suite à l'achat du terrain 1157 section C, il convient de laisser une servitude de passage au profit des propriétaires de la parcelle 1156 section C, afin de désenclaver le dit terrain.

Pour ce faire, il est prévu une convention de servitude de passage à l'amiable entre les propriétaires du fond dominant cadastré 1156 section C et la commune de Villeréal. Cette convention propose :

- De définir à l'amiable le tracé de l'accès entre la parcelle enclavée et la voie communale,

- La largeur de la servitude sera de 3.50 mètres emprise au sol en vue de permettre l'accès aux véhicules de secours,
- L'indemnité compensatoire est à titre gratuit,
- De prévoir dans cet acte la seule possibilité du passage de véhicule,
- Les frais d'établissement de cette convention sont à la charge de la Commune,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité,

- **D'approuver** la rédaction d'une convention de servitude,
- **D'autoriser** la signature de la convention de servitude de passage qui sera établie par acte notarié aux frais de la Commune,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-054	<u>Adhésion au service Ecole Numérique du CDG47</u>	1-4-3

Monsieur le Maire explique que le projet « Ecoles 47, l'Espace Numérique de Travail (ENT) » des écoles du Lot-et-Garonne est un service ouvert à toutes les classes de la petite section au CM2.

Il s'agit d'un outil permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités.

Cet ENT est proposé sous la forme d'un abonnement annuel financé par les communes, selon un tarif forfaitaire correspondant à leur strate de population.

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale « Pour le développement des usages du numérique à l'Ecole », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a ouvert un service intitulé « Ecole numérique » qui a pour objet :

- la fourniture et le paramétrage d'un environnement numérique de travail (ENT) adapté aux établissements scolaires du 1er degré, ouvert aux membres de la communauté éducative (enseignants, élèves et parents), comprenant une messagerie électronique, un annuaire, ...,
- la réalisation d'audit de l'environnement technique (matériel, logiciels,...) et la formulation de préconisations,
- l'accès à un outil de gestion de parc informatique assurant un inventaire automatisé des équipements,
- la protection des postes de travail et des serveurs avec une solution de sécurité professionnelle,
- l'acquisition groupée de ressources numériques à contenu pédagogique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décident** d'adhérer à la convention « Ecole Numérique » proposée par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
- **Autorisent** le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 350 euros pour une année et calculée au prorata temporis ;
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-055	<u>Plus Beaux Villages de France Adoption de la charte de qualité 2018</u>	8-4

Par délibération en date du 31 janvier 2018, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de demande de classement de la commune auprès de l'association *Les Plus Beaux Villages de France*®.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune de Villeréal a été admise parmi *Les Plus Beaux Villages de France*® après son classement prononcé par la commission qualité réunie les 29 et 30 juin 2018 à Montpeyroux (Puy-de-Dôme), assorti des réserves suivantes :

**Bâti :**

- Renforcer l'intérêt de la découverte du village de Villeréal par la poursuite d'un traitement esthétique exigeant du tissu bâti, « selon les règles de l'art » définies et prescrites par le Site Patrimonial Remarquable en cours de finalisation, et ce, en concertation avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France,

**Espaces publics :**

- Faire preuve d'une grande vigilance lors d'aménagements d'espaces publics afin d'éviter tout aménagement « trop riche », « trop sophistiqué », « trop ostentatoire »,
- Rechercher simplicité et sobriété des espaces publics en réduisant notamment autant que possible les éléments apportant un caractère trop routier et urbain : peinture au sol, îlots directionnels et bordures diverses, signalétiques multiples, calepinages complexes, mobilier en excès (potelets/chaînes/barrières), mâts de signalétiques et d'éclairage, jardinières posées/suspendues,...

**Réseaux aériens :**

- Poursuivre les efforts de mise en discrétion des réseaux aériens (électriques et téléphoniques) à la fois à l'intérieur de la bastide, mais également sur le pourtour de celle-ci et au sein des entrées de bourgs. Eviter autant que possible les dispositifs d'éclairage public sur mâts (préférer la discrétion des appliques sur façades) car ils apportent un caractère exagérément urbain aux lieux,

**Abords et entrée de bourg :**

- Stopper la banalisation des entrées de bourg et des abords de la bastide. Etudier les moyens de leur reconquête en conciliant sobriété globale des aménagements et accompagnement paysager, en s'appuyant notamment sur le « Plan-guide pour la mise en valeur des espaces publics de la bastide »,

**Stationnement :**

- Améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs par des dispositifs signalétiques localisant efficacement les parkings de délestage afin d'éviter un engorgement des parkings du centre-bourg et étudier la mise en place d'une politique globale de stationnement visant notamment à concilier la réduction du nombre de véhicules « plaqués » contre la halle emblématique de la bastide et la mise à disposition pour les acteurs locaux d'une offre de stationnement de proximité.

Vu la charte de qualité 2018 *Les Plus Beaux Villages de France*®,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte Qualité 2018 et à en faire application

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte de qualité 2018 *Les Plus Beaux Villages de France*® et tous documents afférents au dossier.

#### Questions diverses

Un lieu couvert à l'école élémentaire devrait être créé en 2019 pour les activités sportives. Un rafraîchissement des murs intérieurs sera réalisé pendant l'été par le service technique.

A l'école maternelle, un nouveau grillage sera installé repoussant la haie vers l'extérieur de l'enceinte et des films occultants seront posés aux fenêtres. Des problèmes de stationnement persistent aux abords de l'établissement.

La réunion pour l'organisation et la sécurisation de la Bodega 2018 se tiendra à la mairie le 13 juillet à 9h00.

Le jeudi 19 juillet à Bordeaux premiers examens techniques par la DRAC des dossiers AVAP pour les communes de Monflanquin, Puymérol et Villeréal.

Monsieur le Maire a reçu l'estimation des domaines pour la vente d'une parcelle de 3 hectares appartenant à la commune : 5.5€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire a l'intention d'informer les administrés de la procédure à suivre quant aux travaux qu'ils réalisent sur leurs biens immobiliers. L'installation de palissades, de climatiseurs ou encore les changements d'huisseries sont soumis à une déclaration de travaux en mairie et doivent respecter les prescriptions de notre actuel PLU.

Des véhicules continuent de stationner dans la ruelle côté Nord de l'église.

Monsieur le Maire a reçu la présidente des Marchés des Producteurs suite à un incident. Monsieur le Maire a écrit à un exposant pour lui expliquer les conditions de sa participation à ces soirées nocturnes.

Monsieur le Maire a été surpris de recevoir l'annonce du départ du Père Francis BITCHONG, curé modérateur de la paroisse, par Monseigneur Hubert HERBRETEAU évêque d'Agen. En effet peu de temps avant, la mairie a reçu un courrier de la part du père BITCHONG demandant la liste des événements programmés en l'église Notre Dame de Villeréal pour l'année à venir.

La Poste propose de nouveaux services à la population : aide aux courses, relais d'information avec la mairie, portage de livres, partenariat école numérique, surveillance de personnes isolées,... Tous ces services sont tarifés.

Habitayls, Office Public de l'Habitat, vend des logements au lieu-dit La Plagne à Villeréal ; le prix de vente pour les locataires est très intéressant. En revanche, celui pour un acquéreur non locataire auprès de cet office est plus élevé, ce qui est habituel pour ce genre de vente.

L'inauguration de la Maison de la Résistance à Tourliac aura lieu le 14 juillet 2019.

Une réflexologue vient de s'installer à Villeréal.

La gestion du pigeonnier n'est pas encore à son maximum.

Il a été demandé la protection des berges du ruisseau qui longe la résidence Montlabour.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE indique que le contrat de concession entre ENEDIS et le SDEE47 arrive à échéance : il a été renouvelé pour 30 ans.

Un service au sein du SDEE47, le service énergie, accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en œuvre des opérations d'économies d'énergies sur leur patrimoine. Ce service est en mesure de proposer une étude spécifique pour un projet de chaudière au bois afin d'alimenter trois structures de la commune : l'école élémentaire, l'EHPAD et le local de Vacances Nature pour leur projet ECLATS. Monsieur CAMINADE se rapproche de M. Glenn VIOLLET, chargé de mission TEPOS (Territoires à énergie POSitive) à la CCBHAP.

Madame Colette MAYET-DELBourg fait remarquer que le crépi de la halle s'effrite ; elle signale également des trous dans la chaussée de la Rue du Dropt ainsi que derrière la maternelle près du parking.

En échange des travaux de voirie réalisés par la commune dans la bastide, la CCBHAP propose de réaliser d'autres travaux qui seront à sa charge. La liste sera déterminée d'un commun accord.

Monsieur Jean-Pierre LECLAIR s'interroge sur la réfection du passage piéton au lotissement « Les Pommiers ». Monsieur CAMINADE lui indique que ces travaux de peinture seront réalisés durant l'été.

La question concernant la signalisation des commerces est de nouveau posée : le règlement interne de publicité va être engagé.

Monsieur Jean-Pierre LECLAIR soulève le problème de changement de sens de circulation dans les rues Neuve et Nouvelle : les conducteurs se retrouvent souvent coincés et les panneaux sont peu esthétiques. Une réflexion doit s'engager pour résoudre ce problème.

Madame Sylvie CLAUDE est ravie du succès du 10<sup>ème</sup> gala d'« Objectif Danse ». Une subvention auprès de la mairie avait été demandée pour l'élaboration d'un décor de cinq mètres de large représentant la halle de Villeréal. Une bonne gestion et beaucoup d'idées ont permis des économies pour la réalisation de ce décor : l'association a donc renoncé à cette aide. Monsieur le Maire la remercie pour cette démarche.

Le 31 août 2018 à 09h00 : prochain Bureau Municipal

Le 6 septembre 2018 à 20h30 : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h40.